

**CMS**

CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 11.14

Français
Original: Anglais

PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES OISEAUX MIGRATEURS ET LES VOIES DE MIGRATION

Adoptée par la Conférence des Parties lors de sa 11^e réunion (Quito, 4-9 novembre 2014)

Reconnaissant qu'il est nécessaire de mettre au point une approche des voies de migration pour garantir une conservation adéquate et une utilisation durable des oiseaux migrateurs dans l'ensemble de leurs aires de répartition, en associant une approche fondée sur les espèces et une approche fondée sur les écosystèmes et en favorisant la coopération et la coordination internationales entre les États, le secteur privé, les accords multilatéraux sur l'environnement, les institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les communautés locales et d'autres acteurs ;

Reconnaissant également que des menaces précises et particulièrement graves pèsent sur les oiseaux migrateurs le long des voies de migration et continuent d'avoir un impact sur ces espèces et leurs habitats, notamment sur : la bonification des zones humides intérieures; la destruction des habitats côtiers et intertidaux; la perte de forêts et de pâturages; l'intensification des cultures et la modification des habitats due à la désertification et au surpâturage; le développement inapproprié des éoliennes (Résolution 11.27 sur l'énergie renouvelable et les espèces migratrices); les collisions avec les lignes électriques et l'électrocution (Résolution 10.11 sur les lignes électriques et les oiseaux migrateurs); l'abattage, la capture et le commerce illégaux et/ou non durables (Résolution 11.16 sur la prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs) ; la surpêche et les prises accidentelles d'oiseaux de mer; la grenaille de plomb et autres formes d'empoisonnement (Résolution 11.15 sur la prévention des risques d'empoisonnement des oiseaux migrateurs); les espèces exotiques envahissantes (Résolution 11.28 sur les activités futures de la CMS concernant les espèces exotiques envahissantes), et la grippe aviaire et d'autres maladies ainsi que les débris marins (Résolution 11.30 sur la gestion des débris marins) ;

Reconnaissant que le mandat très vaste et global décrit dans la Résolution 10.10 « Conseils sur la conservation globale des voies de migration et sur les politiques possibles » devrait être rationalisé et axé sur un programme de travail plus détaillé, afin de donner aux parties et aux acteurs une feuille de route précise comprenant un calendrier, des priorités et des indicateurs pour la conservation des voies de migration et des oiseaux migrateurs ;

Rappelant que la Résolution 10.10 invitait la CMS à travailler en partenariat étroit avec les organisations et les initiatives sur les voies de migration existantes dans les Amériques, et en particulier l'Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental (WHMSI), afin d'élaborer un Plan d'action mondial pour la conservation des oiseaux migrateurs dans les Amériques, en reconnaissant tout particulièrement les programmes de travail déjà en place et en tenant compte des instruments existants ;

Sachant que les Parties ont approuvé un Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 (Résolution 11.2), comprenant des buts et objectifs clairement définis, afin de promouvoir des mesures pour assurer l'état de conservation favorable des espèces migratrices et de leurs habitats, et que le présent Programme de travail contribuera de manière significative à la mise en œuvre de parties importantes du Plan stratégique ;

Reconnaissant que les Parties qui sont aussi Parties à la Convention sur la diversité biologique ont approuvé son Plan stratégique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, qui les engagent notamment à prévenir l'extinction des espèces menacées et à augmenter la superficie totale et à améliorer la qualité des habitats terrestres, côtiers et marins dans les aires protégées, ainsi que d'autres mesures de conservation efficaces par zone, intégrées dans les paysages terrestres et marins plus vastes (Objectifs 11 et 12, respectivement) ;

Reconnaissant également la Résolution de 2013 sur la coopération, signée entre les Secrétariats de la CMS et le Groupe de travail sur la conservation de la flore et de la faune arctiques (CAFF) du Conseil de l'Arctique, et le plan de travail conjoint CAFF/CMS/AEWA 2013-2015 visant à encourager l'échange d'informations afin de faciliter la conservation des espèces migratrices le long des voies de migration du monde et de favoriser la coopération avec des pays hors Arctique sur ces questions, et *se félicitant* de l'Initiative sur les oiseaux migrateurs de l'Arctique et du plan de travail y associé ;

Notant avec gratitude les travaux entrepris par le Groupe de travail sur les voies de migration à ses réunions en Jamaïque (11-14 mars 2014) et en Allemagne (30 juin 2014) et durant toute la période intersessions et *reconnaissant* les généreuses contributions financières du Gouvernement suisse, ainsi que la contribution des membres du Groupe de travail qui ont assuré le succès de ces réunions et leurs résultats ;

Remerciant le Gouvernement jamaïcain d'avoir accueilli les réunions sur les voies de migration, qui se sont tenues du 11 au 14 mars 2014 à Trelawny, ainsi que les Gouvernements canadien et suisse, l'Organisation des États américains (OEA), la WHMSI et le Secrétariat de la CMS qui ont co-organisé et parrainé ces réunions ;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Adopte* le « Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration 2014-2030 » inclus comme Annexe 1 à la présente Résolution et *prie instamment* les Parties et les signataires des instruments de la CMS et *encourage* les organisations Non-Parties et les acteurs à mettre en œuvre le programme de travail de la Convention de façon prioritaire ;

2. *Adopte* le « Cadre pour les voies de migration des Amériques » inclus comme Annexe 2 à la présente Résolution, et *prie instamment* les Parties à la CMS et les signataires des instruments de la CMS dans les Amériques et *invite les Non-Parties*, les organisations et les acteurs à mettre en œuvre le Cadre, avec le concours de l'Initiative WHMSI, afin de protéger les oiseaux migrateurs et leurs habitats dans tout l'hémisphère occidental ;
- 3 *Invite* le Groupe de travail sur les voies de migration et le Secrétariat de la CMS à soutenir la création d'un groupe de travail, en collaboration avec WHMSI, pour coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour accomplir le Programme de travail mondial et le Cadre pour les voies de migration des Amériques, y compris des provisions pour une action de conservation concertée pour les espèces prioritaires, et de faire rapport à la COP12 et à WHMSI ;
4. *Charge* le Secrétariat, en collaboration avec les Parties et les acteurs concernés, et en fonction des ressources disponibles, d'entreprendre les activités qui lui ont été assignées dans le programme de travail ;
5. *Engage* les Parties à mettre en œuvre efficacement le Programme de travail le cas échéant et conformément aux circonstances de chaque Partie, et *invite* les Non-Parties et les autres acteurs, avec l'appui du Secrétariat, à renforcer les capacités nationales et locales en matière de conservation des voies de migration, notamment en établissant des partenariats avec les principaux acteurs et en organisant des cours de formation; en traduisant et en diffusant les documents, en partageant les protocoles et les réglementations; en transférant des technologies; en concevant et en améliorant la gestion des sites d'importance critique et internationale; en étudiant les fonctions écologiques des voies de migration par des activités de recherche sur les oiseaux migrateurs et leurs habitats; en renforçant les programmes de surveillance; en encourageant la conservation des oiseaux migrateurs et en veillant à ce que toute exploitation des oiseaux migrateurs soit durable ;
6. *Demande* aux Parties, au FEM, au PNUE et à d'autres organisations des Nations Unies, aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, au secteur privé et à d'autres, d'apporter une aide financière à la mise en œuvre de la présente Résolution, du Programme de travail et du Cadre pour les voies de migration des Amériques, y compris aux pays en développement, pour renforcer les capacités et mener des actions de conservation ;
7. *Demande en outre* que le Groupe de travail à composition non limitée sur les voies de migration poursuive ses travaux afin de : a) assurer le suivi de la mise en œuvre du Programme de travail et du Cadre pour les voies de migration des Amériques, b) examiner les questions scientifiques et techniques pertinentes, les initiatives et les processus internationaux, c) fournir des conseils et des contributions sur la conservation et la gestion des voies de migration au niveau mondial et pour chaque voie de migration durant la période intersessions jusqu'à la COP12, et d) examiner et mettre à jour le Programme de travail, comme base pour la priorisation continue des activités de la CMS relatives aux voies de migration et *demande* aux Parties de fournir les ressources nécessaires pour assurer la mise en œuvre rapide de ce travail ;
8. *Encourage* les Parties à promouvoir le Programme de travail et le Cadre pour les voies de migration des Amériques en tant qu'outil mondial pour contribuer à la réalisation des Objectifs d'Aichi en rapport avec la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats,

et pour garantir un soutien sans réserve à sa mise en œuvre, en travaillant en étroite coopération avec la Convention sur la diversité biologique ;

9. *Encourage* le Secrétariat d'assurer la liaison avec les secrétariats des instruments de la CMS, les AME concernés, les organisations internationales, les initiatives mondiales en faveur de la conservation, les ONG et le secteur privé, afin de créer des synergies et de coordonner les activités liées à la conservation des voies de migration et des oiseaux migrateurs, y compris, le cas échéant, l'organisation de réunions consécutives et d'activités conjointes ;

10. *Prie* le Secrétariat de renforcer les liens avec le Secrétariat du Groupe de travail sur la conservation de la flore et de la faune arctiques (CAFF) du Conseil de l'Arctique, dans le cadre de la résolution existante sur la coopération, en particulier pour faire en sorte que l'Initiative CAFF en faveur des oiseaux migrateurs de l'Arctique (AMBI) bénéficie de synergies optimales avec le Programme de travail, pour tirer profit de l'approche des voies de migration, s'assurant ainsi un soutien mondial pour la conservation de l'environnement arctique ;

11. *Engage* les Parties à rendre compte aux COP12, 13 et 14 des progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette résolution, y compris en ce qui concerne le suivi et l'efficacité des mesures prises dans leurs rapports nationaux.

**PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES OISEAUX MIGRATEURS ET
LES VOIES DE MIGRATION (2014-2023)**

Table des matières

1. Introduction
2. But général
3. Principaux thèmes
4. Objectifs en termes de résultats
5. Annexe I : Détails du Programme de travail
6. Annexe II : Sigles, acronymes et définitions
7. Annexe III : Liste des instruments et processus de la CMS concernant les oiseaux
8. Diagramme représentant tous les instruments de la Famille CMS liés aux oiseaux

1. Introduction

Les oiseaux migrateurs représentent l'un des éléments essentiels de la biodiversité et de la diversité génétique du monde. Ils sont présents dans tous les écosystèmes terrestres et marins de la planète et sont adaptés aux habitats naturels et artificiels. Les espèces d'oiseaux sont exposées à divers facteurs, tant naturels qu'anthropiques, dans leurs cycles annuels et le long de leurs voies de migration. En conséquence, une partie importante des espèces migratrices sont en déclin et certaines d'entre elles sont de plus en plus menacées d'extinction. Outre la beauté exceptionnelle et la variété de ces espèces, elles fournissent aussi une vaste gamme de services écosystémiques. Grâce à leur connectivité multidimensionnelle, elles jouent un rôle spécial comme espèces clés écologiques et indicateurs des liens existants entre les écosystèmes et les changements écologiques.

Chacun s'accorde à reconnaître que la réalisation complète du cycle annuel de ces oiseaux dépend très largement des actions nationales qui peuvent être appuyées et renforcées par la coopération internationale. Assurer leur conservation partout dans le monde est l'un des volets importants de la Convention sur les espèces migratrices. La Résolution 10.10 de la CMS sur des « *Conseils sur la conservation globale des voies de migration et sur les politiques possibles* » et plusieurs autres résolutions de la CMS sont directement ou indirectement liées aux actions visant à appuyer ou à assurer la conservation et la gestion des oiseaux migrateurs et de leurs habitats, la surveillance, la réduction des menaces et l'augmentation des ressources allouées à ces activités.

En outre, afin de promouvoir des actions en faveur des oiseaux migrateurs et d'autres espèces migratrices, la CMS a élaboré un Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 (PSEM), comprenant les cinq buts ci-après :

But 1: Gérer les causes sous-jacentes du déclin des espèces migratrices, en intégrant les priorités pertinentes en matière de conservation et d'utilisation durable dans l'ensemble du gouvernement et de la société

But 2: Réduire les pressions directes exercées sur les espèces migratrices et leurs habitats

- But 3:** Améliorer l'état de conservation des espèces migratrices ainsi que la connectivité écologique et la résilience de leurs habitats
- But 4:** Renforcer les avantages retirés pour tous de l'état de conservation favorable des espèces migratrices
- But 5:** Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités.

Ces buts sont basés sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, approuvés par les Parties à la Convention sur la diversité biologique. Deux Objectifs d'Aichi (les Objectifs 11 et 12) sont particulièrement importants pour les oiseaux migrateurs.

L'ensemble des 16 objectifs du Plan stratégique pour les espèces migratrices intéressent le Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration.

Le but est de réunir dans un seul Programme de travail sur les voies de migration du monde toutes les actions importantes requises pour favoriser la conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats. Ce Programme de travail vise à mettre l'accent sur les oiseaux migrateurs plutôt que sur la Convention elle-même, conformément au but général du PSEM, ses buts et ses objectifs. Il s'agit d'encourager la coopération et la rationalisation des actions et d'éviter des doubles emplois inutiles avec les programmes de travail thématiques existants et d'autres initiatives en cours ou à venir, au sein et en dehors de la Famille CMS.

2. But général

Le but général du Programme de travail est d'identifier et de promouvoir la mise en œuvre d'activités aux niveaux international et national qui contribueront efficacement à améliorer l'état des oiseaux migrateurs et de leurs habitats dans le monde. Cela devrait aussi apporter une amélioration chez les espèces d'oiseaux migrateurs le long de leurs voies de migration dans le monde, en :

- a) Offrant un cadre pour une protection efficace des oiseaux migrateurs tout au long de leur cycle de vie;
- b) Renforçant les synergies entre les instruments et programmes pertinents liés aux voies de migration.

Le Programme de travail a pour but d'aider les Parties (et les Non-Parties) à établir des programmes de travail nationaux, en définissant les actions prioritaires, les indicateurs, les principaux acteurs et le calendrier. Au niveau national, les Parties peuvent choisir parmi les activités suggérées dans le programme de travail, s'y adapter et/ou en ajouter selon les conditions nationales et locales et leur niveau de développement.

Le Programme de travail vise également à promouvoir des synergies et une coordination avec les programmes pertinents de diverses organisations internationales, les ONG et le grand public. Il expose donc les activités prioritaires à une large palette d'acteurs en fonction de leurs responsabilités ou de leurs mandats ainsi que de leur intérêt à œuvrer en collaboration pour obtenir les résultats souhaités.

La planification et la mise en œuvre d'actions passent par une communication et une consultation étroites avec les communautés locales afin que les plans et les actions tiennent dûment compte des besoins et des priorités locaux et améliorent les moyens de subsistance au niveau local.

3. Principaux thèmes

Le Programme de travail s'articule autour de six grands thèmes; les quatre premiers sont axés sur l'amélioration de la conservation des oiseaux et de leurs habitats, tandis que les deux autres portent sur l'appui à leur mise en œuvre.

- A. Assurer la conservation des oiseaux migrateurs grâce à des réseaux de voies de migration/réseaux écologiques et des sites critiques, et faire face aux principales menaces
- B. Actions visant spécifiquement les voies de migration
- C. Améliorer les connaissances pour contribuer à la conservation des voies de migration
- D. Sensibilisation
- E. Suivi et établissement de rapports
- F. Mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du Programme de travail

L'Annexe I ci-dessous donne des précisions sur les actions prioritaires, les indicateurs, les échéances proposées, les instruments de la Famille CMS (Accords, MdE, Plans d'action et Groupes de travail), et d'autres acteurs importants.

4. Objectifs en termes de résultats – d'ici à 2023

Tous les États situés le long des voies de migration ont :

- Signé des MdE et des Accords en rapport avec le Programme de travail sur les voies de migration
- Renforcé leur capacité à mettre en œuvre le Programme de travail
- Sensibilisé les publics visés à l'importance des mesures de conservation pour les oiseaux migrateurs et leurs habitats
- Élaboré des plans et/ou processus pour mettre en œuvre le Programme de travail (selon la situation et les besoins nationaux) et les ont incorporés dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et/ou autre cadre de planification à l'échelle nationale pour la gestion des espèces migratrices et leur habitat.
- Obtenu les fonds nécessaires et enregistré des progrès substantiels dans la mise en œuvre du Programme de travail

Le Secrétariat de la CMS a :

- Organisé des ateliers portant sur le renforcement des capacités afin d'aider les Parties à mettre en œuvre le Programme de travail

- Facilité l'obtention de ressources financières pour permettre aux Parties et à d'autres partenaires de mettre en œuvre le Programme de travail
- Favorisé les synergies avec les Secrétariats/organes d'autres Conventions et d'autres partenaires et acteurs pour mettre en œuvre le Programme de travail au niveau des voies de migration et à celui des pays.

5. **Annexe I : Détails du Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration**

Table des matières

A. Assurer la conservation des oiseaux migrateurs grâce à des réseaux de voies de migration/réseaux écologiques et des sites et habitats critiques, et faire face aux principales menaces	10
Conservation basée sur les paysages et les habitats	11
Conservation des voies de migration/réseaux écologiques et des sites critiques	12
Actions de conservation par espèce	14
Éliminer les obstacles à la migration	16
Prévenir les risques d’empoisonnement	17
Prévenir l’abattage, la capture et le commerce illégaux des oiseaux	18
Assurer l’exploitation durable des oiseaux migrateurs	19
Aspects généraux	20
B. Actions visant des voies de migration spécifiques	21
Itinéraire aérien d’Afrique-Eurasie	21
Voie de migration d’Asie centrale	22
Voie de migration d’Asie de l’Est-Australasie	24
Voie de migration du Pacifique	26
Voies de migration des Amériques	26
Voies de migration des oiseaux marins	28
C. Améliorer les connaissances pour contribuer à la conservation des voies de migration	30
D. Sensibilisation	33
E. Suivi et établissement de rapports	33
F. Mobilisation de ressources pour la mise en oeuvre du Programme de travail	36
Ressources financières	36
Réseaux et partenariats	37

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
	<p>A. Assurer la conservation des oiseaux migrateurs grâce à des réseaux de voies de migration/réseaux écologiques et des sites et habitats critiques, et faire face aux principales menaces</p> <p>Objectifs:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer la gestion des habitats importants et des sites critiques dans les voies de migration à l'échelle mondiale afin d'assurer la conservation de tous les oiseaux migrateurs 2. Promouvoir la participation des acteurs en mettant en place/appuyant des actions de conservation en collaboration au sein et en dehors du système des Nations Unies 3. Mettre en œuvre des actions pour réduire ou atténuer des menaces spécifiques pesant sur les oiseaux migrateurs <p>(Renvois à la Rés. 10.10 de la CMS sur les voies de migration, paras. 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9 et 15, et à la Rés. 10.3 et Rés.11.25 de la CMS sur les réseaux écologiques, et Rés.11.17 sur le plan d'action Afrique-Eurasie pour les oiseaux terrestres, Les objectifs d'Aichi 5, 6, 11 et 12)</p>									

¹ Renvois aux résolutions de la CMS et aux Objectifs d'Aichi pertinents inclus

² La liste complète des sigles, acronymes et définitions figure à l'Annexe II

³ Un ou plusieurs indicateurs répertoriés correspondent à une action, les calendriers de réalisation de celles-ci varient. Actions indicatives en italique

⁴ Calendrier : Un calendrier de mise en œuvre de l'action est proposé après chaque action requise. Anticipant le commencement immédiat ou proche de toutes les actions, elles sont classées selon le moment où les résultats sont attendus (calendrier de rapports) et la priorité de l'action tel que déterminé par l'influence probable sur la réalisation de l'objectif global du Programme de travail. Calendrier: S = résultats attendus à court terme et actions qui sont déjà en cours (dans une période triennale); M = résultats attendus en moyen terme (au cours de deux périodes triennales); L = résultats attendus à long terme (au cours de trois périodes triennales ou plus).

⁵ Les principaux acteurs sont identifiés par un XX, le(s) chef(s) de file étant indiqué(s) en caractères gras. Dans la catégorie « Autres » les principaux acteurs supplémentaires requis pour la mise en œuvre des actions sont identifiés

⁶ Les priorités concernant les actions urgentes et essentielles (E) seront établies dès que possible et terminées au plus tard en 2017

⁷ Une liste complète des organes et instruments de la CMS figure à l'Annexe III

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
Conservation basée sur les paysages et les habitats										
1	Mettre en œuvre des actions pour gérer les paysages afin de répondre aux besoins des oiseaux migrateurs, y compris par le biais d'une intégration de ces besoins dans les politiques d'affectation des sols, la désignation de couloirs d'habitats et de réseaux écologiques transfrontaliers protégés.	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre une étude pour identifier les paysages d'importance critique qui nécessitent une gestion à l'intérieur de chaque voie de migration pour tous les groupes d'espèces. • <i>Identifier des mécanismes au titre de l'AEMLAP pour gérer les changements d'affectation des sols, conjointement avec la communauté d'aide au développement, les secteurs agricole et sylvicole et d'autres intervenants, en Afrique dans un premier temps d'ici 2015.</i> • Pas de réduction supérieure à 30% de la base actuelle d'habitats utilisés par les espèces migratrices (le pourcentage dépendra des types d'habitats) d'ici à 2020. • Pas de réduction de la superficie 	L	XX		XX	Notamment BLI, la communauté de l'aide au développement, Liste rouge des écosystèmes de l'UICN, Ramsar, CBD	XX	AEMLAP, AEWA, MdE Rapaces	

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
		des types d'habitats critiques utilisés par les espèces migratrices d'ici 2020. <ul style="list-style-type: none"> Initiative mondiale mise en place pour la restauration et la gestion des zones humides côtières, promue par la CBD et la Convention de Ramsar. 								
Conservation des voies de migration/réseaux écologiques et des sites critiques										
2	Promotion des désignations officielles (catégories bénéficiant d'une protection nationale, réseaux de sites internationaux, Sites Ramsar, Sites du patrimoine mondial) et mesures volontaires pour assurer une conservation effective et accorder une priorité élevée à la conservation des sites et habitats d'importance internationale pour les oiseaux migrateurs (en accord avec les objectifs d'Aichi)	<ul style="list-style-type: none"> Tous les sites d'importance critique pour les oiseaux migrateurs ont une désignation officielle ou des mesures volontaires en place d'ici à 2020. Renforcer la mise en œuvre des plans de gestion existants pour les sites critiques qui répondent aux besoins des oiseaux migrateurs (30% des sites d'ici 2020). Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion pour tous les autres sites critiques qui répondent aux besoins des oiseaux migrateurs. 	M	XX	XX	XX	Notamment BLI, Ramsar, Convention sur le patrimoine mondial, EAAFP, WHSRN, Programme de travail sur les aires protégées de la CBD	XX	E	AEWA, MdE Rapaces, AEMLAP
3	Identification des sites d'importance internationale pour les	<ul style="list-style-type: none"> Cartographie du réseau de sites par des études sur les zones sous- 	M	XX			Notamment BLI, CSE/UICN, Groupes		E	AEWA, MdE Rapaces,

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
	espèces/populations prioritaires d'oiseaux migrateurs	signalées à 50%, et 50 études de repérage des espèces/populations prioritaires dont les zones de repos/reproduction/non-reproduction (hivernage) ne sont pas connues ont seront entreprises d'ici 2020					de spécialistes WI/CSE/UICN, GFN, WI, et autres consortiums de recherche, universités, ONG ; WHSRN		AEMLAP, ACAP	
4	Identifier et promouvoir la désignation et la gestion de tous les habitats d'importance critique en Arctique en les reliant à des réseaux de sites de voies de migration existants.	<ul style="list-style-type: none"> Tous les habitats d'importance critique en Arctique pour les oiseaux migrateurs ont des désignations officielles et sont gérés efficacement d'ici 2020 Désignation de tous les habitats importants actuellement et des sites potentiellement importants dans l'avenir (en réponse au changement climatique) 	M	XX			Notamment BLI, PNUE, projet CAFF AMBI, ICF, WHSRN		AEWA, MdE Rapaces, AEMLAP	
5	Appuyer le développement plus poussé des réseaux de sites de voies de migration existants (y compris le Réseau de sites de voies de migration d'Asie de l'Est-Australasie/Réseau de sites de voies de migration d'Asie centrale et Réseau des réserves d'oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental)	<ul style="list-style-type: none"> L'appui fourni à la mise en œuvre de réseaux de sites existants est renforcé. Tous les sites d'importance critique sont inclus dans des réseaux de sites et gérés efficacement d'ici à 2020 	M	XX			Notamment BLI, EAAFP, WHRSN, ICF		AEWA	
6	Préparer une étude détaillée sur : a) la couverture actuelle et le statut en termes de protection des réseaux de	<ul style="list-style-type: none"> Préparation d'une étude et de recommandations aux Parties sur 	S	XX		XX	Notamment BLI, Ramsar, EAAFP, WHSRN, WI, UE		AEWA	

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
	sites internationaux (y compris EAAFSN, Réseau de sites Asie de l'Ouest et centrale, WHSRN, Ramsar, Emerald, Natura 2000, WHS) et des sites désignés par la législation nationale (liens avec l'objectif 12 d'Aichi) pour la gestion des oiseaux migrateurs; b) priorités pour l'expansion des réseaux de sites pour faire face aux changements actuels/futurs dans l'environnement.	les priorités concernant l'expansion des réseaux de sites, ainsi que le renforcement de leur statut juridique et du statut de leur gestion.								
7	Développer des plans pilotes à l'échelle des voies de migration pour des approches à impact positif net, y compris une compensation, en associant les entreprises et les gouvernements	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier la possibilité et élaborer une proposition concernant des approches internationales à impact positif net pour soutenir la préservation des voies de migration • Réaliser et évaluer les plans pilote dans 2 ou 3 voies de migration 	M	XX		XX	Notamment BLI, WI, le secteur des entreprises, les consultants			AEWA
Actions de conservation par espèce										
8	Assurer l'amélioration de l'état de conservation des espèces par une mise en œuvre continue et le partage de bonnes pratiques entre les Plans d'action par espèce (SSAP) et les MdE (voir l'Annexe III)	<ul style="list-style-type: none"> • L'état de conservation de toutes les espèces visées par des plans d'action par espèce est amélioré (au moins 50% des espèces ont récupéré et leur état s'est amélioré) 	L	XX	XX	XX	Notamment BLI, WWT, Groupes de spécialistes de CSE/UICN, Groupes de spécialistes de WI/UICN, ICF, Union européenne et Convention de Berne, Secrétariat	XX	E	AEWA, AEMLAP, MdE sur les Rapaces, le Flamant des Hautes Andes, l'Oie à tête rousse, les oiseaux de

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
							EAAFP, accords bilatéraux sur les oiseaux migrateurs			prairie migrateurs, la Grue de Sibérie, la Grande Outarde, le Phragmite aquatique et le Courlis à bec grêle
9	Promouvoir l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des plans d'action par espèce pour les espèces prioritaires, conformément aux priorités de la CMS pour les actions concertées et en coopération, y compris : a) le Bruant auréole (<i>Emberiza aureola</i>) en Asie b) la Fuligule de Baer (<i>Aythya baeri</i>) en Asie, avec l'EAAFP c) le Courlis de Sibérie (<i>Numenius madagascariensis</i>) dans l'EAAF d) tous les vautours de l'Afrique-Eurasie (sauf le Palmiste africain (<i>Gypohierax angolensis</i>)) par le biais du MdE Rapaces	• Plans d'action adoptés à la COP12	S	XX	XX		Notamment BLI, EAAFP, WWT, CSE/UICN, EAAFP, WHSRN, Groupes de spécialistes de CSE/UICN, Groupes de spécialistes de WI/CSE UICN	XX	E	AEWA, MdE Rapaces, AEMLWG
10	Établir des critères pour prioriser l'élaboration de nouveaux plans d'action par espèce de la CMS pour le rétablissement ou la conservation des	• Critères et directives pour établir des priorités dans l'élaboration des plans d'action mis en place en	S	XX	XX	XX		XX		Tous

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
	espèces et des lignes directrices pour la normalisation et la mise en œuvre des plans	accord avec les processus de la CMS pour les autres espèces migratrices et approuvés par le Conseil scientifique								
11	Promouvoir la réalisation d'actions fondées sur les espèces pour les espèces prioritaires de la CMS, mises au point par des institutions partenaires.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces Finalisation et mise en œuvre d'une série de courts résumés de conservation du Groupe d'étude international sur les échassiers pour les 13 espèces de Numeniini dans le monde (y compris les espèces de l'Annexe I et de l'action concertée de la CMS). 	S	XX	XX	XX	Notamment BLI, projet CAFF AMBI, EAAFP, IWSG	XX		AEWA
12	Encourager une rationalisation du processus, pour garantir une évaluation rapide des oiseaux migrateurs inscrits sur la Liste rouge de l'UICN qui font partie des priorités établies pour les espèces visées par la CMS.	<ul style="list-style-type: none"> Des évaluations actualisées pour tous les oiseaux migrateurs sont achevées d'ici 2017 	S		XX	XX	Notamment BLI, CSE/UICN, EAAFP			AEWA MdE Rapaces
<p>Éliminer les obstacles à la migration</p> <p>(Renvois à la Résolution 10.11 sur les lignes électriques, à la Résolution 11.21 sur l'énergie renouvelable)</p>										
13	Entreprendre des actions visant à minimiser et à concilier les impacts potentiels des installations énergétiques et des infrastructures connexes sur les	<ul style="list-style-type: none"> Les lignes directrices sur l'énergie renouvelable et les lignes électriques sont mises en œuvre (ScC18/Doc10.2.2/Annexe: Lignes 	S	XX	XX	XX	Notamment UICN, BLI, Peregrine Fund, Endangered Wildlife Trust,	XX		Equipe spéciale de la CMS proposée sur

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
	oiseaux migrateurs, particulièrement dans les lieux critiques et en raison des impacts cumulatifs des installations successives, tout le long des voies de migration, en encourageant l'application des Lignes directrices IRENA/CMS/AEWA sur l'énergie renouvelable, ainsi que des Lignes directrices CMS/AEWA/MdE Rapaces sur les lignes électriques, et d'autres orientations et outils élaborés par d'autres AME et cadres, et d'autres bonnes pratiques internationales.	<p>directrices)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structures préjudiciables identifiées et enlevées ou impacts atténués sur les sites critiques • Mesures appliquées pour faire en sorte que les sites critiques ne subissent pas des effets négatifs des lignes électriques ou des installations énergétiques • L'outil de cartographie de la sensibilité (déjà élaboré pour la voie de migration Mer Rouge – Vallée du Rift) est élaboré plus avant et étendu, pour indiquer les risques présentés par les projets d'infrastructure potentiels pour les oiseaux migrateurs sur les sites critiques 					instruments de l'ONU, y compris CDB, PNUE, CCNUCC, CNULD, Ramsar, Convention sur le patrimoine mondial, Banque mondiale, Banque africaine, Banque interaméricaine, Banque asiatique de développement, Programmes pour les mers régionales et le secteur privé, IRENA, UICN		l'énergie, Groupe de travail de la CMS sur le climat, AEWA, MdE Rapaces	
Prévenir les risques d'empoisonnement										
14	Entreprendre des actions spécifiques pour prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs le long des voies de migration comme indiqué dans la Résolution 11.10 sur la prévention de l'empoisonnement	<ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices appliquées par les Parties et les acteurs, avec l'appui et l'aide du Groupe de travail sur l'empoisonnement • Un projet pilote est réalisé dans chaque voie de migration pour réduire et au bout du compte, éliminer les incidences de 	M	XX	XX	XX	Notamment UICN, BLI, instruments de l'ONU, y compris CDB, Ramsar, Convention sur le patrimoine mondial, Banque mondiale, Banque	XX	AEWA, MdE Rapaces, Groupe de travail sur l'empoisonnement	

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
		l’empoisonnement sur les oiseaux migrateurs					africaine, Banque interaméricaine, Banque asiatique de développement, FAO et le secteur privé			
Prévenir l’abattage, la capture et le commerce illégaux des oiseaux										
15	Appliquer des mesures (à la fois ciblées et générales) visant à prévenir l’abattage, la capture et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs tout le long des voies de migration comme indiqué par la Résolution 11.16 sur la prévention de l’abattage, du prélèvement et du commerce illégaux.	<ul style="list-style-type: none"> Les États de l’aire de répartition communiquent efficacement en interne pour améliorer la connaissance de la législation et l’application et le respect des lois, afin de prévenir l’abattage, la capture et le commerce illégaux des oiseaux dans leurs juridictions, notamment en travaillant en collaboration pour réduire ces crimes et s’assurer que les impacts socio-économiques sont abordés de façon adéquate L’accent est mis sur la côte/région méditerranéenne (tolérance zéro) en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan d’action multipartite de la CMS pour l’Égypte et la Libye Projet pilote réalisé dans les Caraïbes et/ou le nord-est de 	S	XX	XX		Notamment BLI, FACE, Convention de Berne, CITES, CIC, EAAFP, Banque mondiale, mers régionales, AMBI du Conseil de l’Arctique, Accords bilatéraux sur les oiseaux migrateurs, Groupe de spécialistes de l’utilisation durable et des moyens de subsistance durables de l’UICN, Groupe de spécialistes des captures d’oiseaux d’eau de WI	XX	E	AEWA, MdE Rapaces, AEMLAP, Plan d’action de la CMS pour l’Égypte et la Libye

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
		<p>l'Amérique du Sud pour améliorer la durabilité de l'exploitation des populations d'oiseaux de rivage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets pilotes réalisés en Afrique – à identifier (par ex. le Combattant varié <i>Philomachus pugnax</i> dans le Sahel) • Projets pilotes réalisés en Asie – oiseaux de rivage côtiers, tels que par exemple le Bécasseau spatule (<i>Eurynorhynchus pygmeus</i>) ou le Bruant auréole en Chine 								
Assurer l'exploitation durable des oiseaux migrateurs										
16	Lignes directrices élaborées et mesures appliquées pour faire en sorte que toute exploitation des oiseaux migrateurs soit durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Révision des lignes directrices de l'AEWA sur l'exploitation durable des oiseaux d'eau migrateurs • Adapter et étendre les lignes directrices de l'AEWA sur l'exploitation durable des oiseaux d'eau migrateurs à tous les oiseaux migrateurs visés par la CMS • Renforcement/élaboration et application de la législation pour assurer l'exploitation durable des oiseaux migrateurs 	M	XX	XX	XX	Notamment BLI, FACE, Convention de Berne, CITES, CIC, EAAFP, Banque mondiale, mers régionales, AMBI du Conseil de l'Arctique, Accords bilatéraux sur les oiseaux migrateurs, Groupe de spécialistes de l'utilisation durable et des moyens de subsistance	XX		AEWA, Mde Rapaces, AEMLAP, Plans d'action par espèce

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
		<ul style="list-style-type: none"> • Développement et mise en œuvre de projets sur l'exploitation durable des oiseaux d'eau migrateurs qui utilisent des approches interdisciplinaires concernant les besoins en moyens de subsistance/le développement de ressources alimentaires alternatives/la sensibilisation • Des plans d'action /de gestion des espèces qui utilisent une approche de gestion adaptative de l'exploitation sont élaborés, conformément aux espèces prioritaires identifiées, et sont mis en œuvre (voir l'Annexe III) 					durables de l'UICN, Groupe de spécialistes des captures d'oiseaux d'eau de WI			
Aspects généraux										
17	Dans les cas hautement prioritaires ou exemplaires, où une Partie rencontre des problèmes pour respecter les dispositions de la CMS sur une question de conservation d'oiseaux migrateurs, chercher à apporter une aide en donnant un avis au pays concerné (Rés.	<ul style="list-style-type: none"> • La CMS appuie les Parties en ce qui concerne les questions clés, en fournissant des avis et un appui technique en temps utile. 	S	XX	XX	XX	entre autre Ramsar	XX		AEWA

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
	11.7 sur l'amélioration de la mise en œuvre))									
B. Actions visant des voies de migration spécifiques										
Itinéraire aérien d'Afrique-Eurasie: Objectifs: 1. Examen de l'élargissement du cadre de l'AEWA sur le plan taxonomique et géographique 2. Mise en œuvre du Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs et envisager son intégration dans un cadre institutionnel plus structuré 3. Améliorer l'état de conservation des espèces migratrices par le biais de la mise en œuvre de l'AEWA, des MdE et des plans d'action par espèce (Renvois à la Résolution 10.10 sur les voies de migration, paras 16.1.1 à 16.1.4)										
18	Identifier des options pour la mise en place de réseaux de sites cohérents (réseaux écologiques) dans la région Afrique-Eurasie, en mettant l'accent sur l'Afrique et l'Asie centrale et occidentale	<ul style="list-style-type: none"> Préparation d'une étude des besoins pour un réseau de sites en Afrique et Asie centrale et occidentale visant à améliorer la gestion des sites 	2015	XX			Notamment BLI, WI, Secrétariat de Ramsar			AEWA, MdE Rapaces, AEMLAP
19	Préparer une étude des options possibles pour élargir l'AEWA comme cadre pour d'autres espèces/groupes d'espèces d'oiseaux migrateurs dans la région Afrique-Eurasie	<ul style="list-style-type: none"> Étude préparée sur les options et les conséquences de l'élargissement de l'AEWA, de façon à couvrir tous les MdE et Plans d'action visant des oiseaux dans la région Afrique-Eurasie, y compris une extension 	2015	XX		XX		XX		AEWA, MdE Rapaces, AEMLAP

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
		géographique associée (voir aussi l'action 21)								
20	Mise en œuvre effective des instruments de la CMS existants, à savoir, l'AEWA, le MdE Rapaces et l'AEMLAP, pour assurer la gestion des espèces de rapaces migrateurs et d'autres espèces	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs du Plan stratégique de l'AEWA achevés • Plan d'action du MdE Rapaces mis en œuvre • Plan d'action de l'AEMLAP mis en œuvre • Priorité accordée à l'identification de mécanismes permettant de gérer l'impact des changements d'affectation des sols sur les espèces migratrices en Afrique (voir aussi l'action 1 ci-dessus) • Système modulaire pour l'élaboration/la mise en œuvre d'instruments par espèce/groupes d'espèces pour l'AEMLAP 	S	XX	XX	XX	Notamment BLI, Peregrine Fund, Endangered Wildlife Trust, UICN WI, ICF, WWF, BLI, FACE, FAO, communauté de l'aide au développement (Oxfam par exemple)		AEWA, MdE Rapaces, AEMLAP	
<p>Voie de migration d'Asie centrale:</p> <p>Objectifs</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer le cadre formel pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs en renforçant les synergies avec l'AEWA 2. Renforcer la mise en œuvre du Réseau de sites d'Asie centrale et de l'Ouest pour la grue de Sibérie et d'autres oiseaux d'eau migrateurs 										

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
	<p>3. Établir un Plan d'action et un cadre de mise en œuvre formel pour la conservation des oiseaux terrestres (dans le cadre du Plan d'action pour les oiseaux terrestres d'Afrique-Eurasie?)</p> <p>4. Renforcer la mise en œuvre du MdE Rapaces dans la région – d'Asie Centrale des voies de migration</p> <p>(Renvois à la Résolution 10.10 sur les voies de migration, paras 16.3.1 et 16.3.2)</p>									
21	Officialisation du cadre de mise en œuvre pour le Plan d'action du CAF pour les oiseaux d'eau par une décision de la MOP6 de l'AEWA pour permettre des actions de conservation en faveur des oiseaux d'eau migrateurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Officialisation du cadre de mise en œuvre pour le CAF, conformément aux résultats de la MOP6 de l'AEWA • Identification des ressources au sein du CAF pour la coordination et la mise en œuvre des actions prioritaires 	2015	XX		XX		CMS		AEWA
22	Amélioration de la surveillance des populations d'oiseaux d'eau (état et tendances) dans le CAF, y compris en renforçant les capacités	<ul style="list-style-type: none"> • Informations précises et mises à jour sur l'état et les tendances des oiseaux d'eau, grâce à une capacité renforcée et à une participation nationale et locale 	S	XX			Notamment BLI, WI			AEWA, CAF-WCAS, MdE, SSAP
23	Mise en œuvre effective des instruments de la CMS : MdE Rapaces et AEMLAP	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action du MdE Rapaces mis en œuvre • AEMLAP mise en œuvre, au moyen d'une participation nationale et locale renforcée • Organisation d'un atelier régional 	S	XX			Notamment BLI			AEMLAP, MdE Rapaces

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
		pour appuyer/promouvoir la mise en œuvre de l'AEMLAP								
<p>Voie de migration d'Asie de l'Est-Australasie:</p> <p>Objectifs</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Examiner les options pour l'élaboration d'un accord-cadre général pour les oiseaux migrateurs dans la voie de migration Asie de l'Est-Australasie 2. Élaborer des plans d'action pour les oiseaux migrateurs, en mettant l'accent sur les habitats prioritaires menacés (y compris le littoral et les forêts) 3. Renforcer la mise en œuvre des initiatives et des plans d'action par espèce existants pour la conservation des oiseaux migrateurs <p>(Renvois à la Résolution 10.10 sur les voies de migration, paras 16.4.1 à 16.4.3)</p>										
24	Etudier les possibilités d'élaborer davantage les cadres de conservation dans l'EAAF pour tous les oiseaux migrateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser un atelier pour établir des priorités en matière de conservation pour tous les oiseaux migrateurs de la région EAAF • Des plans d'action/ de gestion pour des espèces/groupes d'espèces prioritaires sélectionnés sont élaborés et mis en œuvre. • Cadre de conservation pour les oiseaux migrateurs (oiseaux terrestres et rapaces) identifié. • Apporter un soutien en partageant des données d'expérience d'autres voies de migration, une initiative pour élaborer un programme de 	S	XX			Notamment BLI, Secrétariat de l'EAAF, accords bilatéraux sur les oiseaux migrateurs	XX		Plan d'action pour les oiseaux terrestres, MdE Rapaces

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
		surveillance des oiseaux terrestres en Asie.								
25	Appuyer la mise en œuvre de la Résolution 28 du Congrès mondial sur la conservation de 2012 de l'UICN, sur la conservation de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie	<ul style="list-style-type: none"> Recommandations de politique générale formulées au plus haut niveau de gouvernement d'ici à 2015, suite à l'organisation de réunions nationales sur la conservation de la mer Jaune, tenues en Chine et en Corée du Sud en 2014. Restauration et gestion des habitats côtiers de la mer Jaune et d'EAAF mis en avant comme objectif initial d'une initiative mondiale Évaluation infrarégionale des services écosystémiques des zones côtières humides de l'Asie mise en avant, par le biais de l'IPBES Aucun autre habitat intertidal important n'est perdu dans les voies de migration 	S	XX			Notamment BLI, UICN, CAFF, EAAFP, ICF, WI, WWF, TNC, IPBES, CDB	XX	E	CMS-CAFF
26	Promouvoir et soutenir l'exécution de la stratégie de mise en œuvre 2012-2016 du EAAFP et de ses plans d'action	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre effective de la stratégie et ses plans d'action Encourager la finalisation et l'adoption du plan de conservation 	S	XX			Notamment BLI, Secrétariat de l'EAAFP, WWF, WCS, WI, accords bilatéraux sur les			SSAP, MdE Grue de Sibérie

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
		des oiseaux de rivage par l'EAAFP					oiseaux migrateurs			
<p>Voie de migration du Pacifique:</p> <p>Objectifs</p> <p>1. Identifier des mécanismes propres à promouvoir la conservation des oiseaux migrateurs dans la voie de migration du Pacifique</p> <p>(Renvois à la Résolution 10.10 sur les voies de migration, para. 16.5.1)</p>										
27	Formuler une recommandation, si possible avec le PROE et la Table ronde sur les îles du Pacifique de l'UICN, et en consultation avec l'EAAFP et la WHMSI sur l'action à mener pour élaborer une approche de conservation des voies de migration du Pacifique	<ul style="list-style-type: none"> Examen des priorités de la conservation des oiseaux migrateurs dans les voies de migration du Pacifique et mécanismes pour leur mise en œuvre identifiés 	S	XX	XX	XX	Notamment BLI, PROE, Table ronde de l'UICN sur les îles du Pacifique, EAAFP, WHMSI	Organisa- tion par la CMS avec le concours de l'EAAFP et de la WHMSI		ACAP
<p>Voies de migration des Amériques:</p> <p>Objectifs</p> <p>1. Mettre en œuvre un cadre de conservation général pour les oiseaux migrateurs dans les Amériques</p> <p>2. Étudier des options pour l'élaboration d'instruments pour les groupes d'espèces afin de promouvoir leur conservation (y compris les migrants de l'océan Austral dans la région néo-tropicale, et les oiseaux de proie de l'hémisphère occidental)</p> <p>3. Renforcer la mise en œuvre des initiatives et des SSAP existants pour la conservation des oiseaux migrateurs</p> <p>(Renvois à la Résolution 10.10 sur les voies de migration, paras 16.2.1 à 16.2.4)</p>										

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
28	Mise en œuvre effective du Cadre pour les voies de migration des Amériques (voir l'Annexe II).	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre pour les voies de migration des Amériques mis en œuvre • Assurer la mise en œuvre du MdE et du Plan d'action pour les oiseaux de prairies dans la partie australe de l'Amérique du Sud et leurs habitats • Assurer la mise en œuvre de la conservation des zones humides des hautes Andes, y compris celles couvertes par le MdE sur les flamants roses 	M	XX			Notamment BLI, WI, American Bird Conservancy, WHMSI, WHSRN, Partners In Flight, Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord, Waterbird Council for the Americas, Atlantic Flyway Shorebird Initiative, Aves Internacionales, Southcone Grassland Alliance, Grupo de Conservacion Flamencos Altoandinos	Organisation par la CMS et la WHMSI		ACAP, MdE sur l'Oie à tête rousse, MdE sur les oiseaux de prairie, et MdE sur le Flamant des Hautes Andes
29	Examiner la nécessité et la faisabilité de la mise en place d'un instrument pour les oiseaux de proie de l'hémisphère occidental	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner la nécessité et la faisabilité de la mise en place d'un instrument pour les oiseaux de proie de l'hémisphère occidental (dans le Cadre pour les voies de migration des Amériques) 	S	XX			Notamment BLI, Raptor Research Foundation, Réseau des rapaces dans la région néotropicale, Groupe de travail mondial sur les oiseaux de proie et les rapaces nocturnes	CMS et WHMSI		MdE Rapaces

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
30	Examiner les possibilités d'établir un instrument couvrant les migrants dans la région néotropicale, en particulier les migrants dans l'hémisphère austral.	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer la nécessité d'un instrument pour les migrants dans l'hémisphère austral 	M	XX			Notamment BLI, Aves Internacionales, Southcone Grassland Alliance, Grupo de Conservacion Flamencos Altoandinos, WI		MdE sur l'Oie à tête rousse, MdE sur les oiseaux de prairie, et MdE sur le Flamant des Hautes Andes	
<p>Voies de migration des oiseaux marins</p> <p>Objectifs:</p> <ol style="list-style-type: none"> Renforcer la mise en œuvre de l'ACAP et de l'AEWA pour la gestion des oiseaux de mer moyennant des actions nationales plus fermes et une collaboration avec les organisations régionales de gestion des pêches Concevoir des mécanismes pour la gestion des oiseaux de mer du monde qui ne sont pas couverts actuellement par l'ACAP et l'AEWA. <p>(Renvois à la Résolution 10.10 sur les voies de migration, paras 16.6.1 à 16.1.3)</p>										
31	Assurer la mise en œuvre de l'ACAP et de l'AEWA afin d'améliorer l'état de conservation des espèces d'oiseaux marins, y compris en appliquant des mesures d'atténuation adéquates dans le cadre de la pêche nationale et en mettant en place des mécanismes de collecte de données pour surveiller le respect de ces mesures.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre conformément au Plan stratégique de l'AEWA, au Plan d'action de l'ACAP et au plan de travail du Groupe de travail de la CMS sur les prises accidentelles Application de mesures d'atténuation adéquates par les Parties dans leur propre secteur des pêches 	2014-2020	XX			Programme mondial de BirdLife pour les oiseaux de mer, CAFF AMBI, Programmes des mers régionales, ORGP		ACAP, AEWA, Groupe de travail de la CMS sur les prises accidentelles	

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
		<ul style="list-style-type: none"> • Conception et application de mécanismes de collecte de données pour surveiller le respect de ces mesures par les Parties 								
32	Élaborer des mesures de conservation pour les procellariiformes (gadfly petrels)	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier organisé à la Conférence mondiale sur les oiseaux marins, pour identifier des priorités et des mécanismes d'action 	2015	XX		XX	<i>Notamment</i> Programme mondial de Birdlife pour les oiseaux de mer, WCS			
33	Entreprendre un examen et formuler des recommandations aux Parties à la Convention demandant de prendre des mesures qui s'appuient sur les cadres existants pour conserver les oiseaux marins de l'Antarctique et sous-Antarctique	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre pour la conservation des oiseaux marins de l'Antarctique et sous-Antarctique étudié et mesures prises pour conserver les espèces 	S	XX		XX	<i>Notamment</i> Programme mondial de BirdLife pour les oiseaux de mer, ORGP, Traité de l'Antarctique, CCAMLR	XX		ACAP
34	Identifier et appliquer des mesures supplémentaires nécessaires pour promouvoir la conservation des espèces d'oiseaux marins qui ne sont pas entièrement couverts par l'ACAP ou l'AEWA (voir le Doc.4.3 ScC18 CMS)	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes institutionnels identifiés pour des actions supplémentaires précises à mettre en œuvre afin de promouvoir la conservation des oiseaux marins non couverts par l'ACAP ni par l'AEWA • Programme pour les oiseaux marins des Caraïbes incorporé dans un plan plus vaste pour la conservation des oiseaux marins 	M	XX			<i>Notamment</i> Programme mondial de BirdLife pour les oiseaux de mer, WCS, EAAFP, AMBI, les accords sur les oiseaux migrateurs			ACAP, AEWA, CMS Groupe de travail de la CMS sur les prises accidentelles

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
<p>C. Améliorer les connaissances pour contribuer à la conservation des voies de migration</p> <p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la surveillance des populations d’oiseaux migrateurs • Promouvoir des analyses des séries de données existantes sur les mouvements d’oiseaux individuels • Promouvoir la mise au point et l’utilisation de nouveaux outils et de nouvelles techniques pour définir des stratégies de migration <p>(Renvois à la Résolution 10.10 sur les voies de migration, paras. 10, 11, 12)</p>										
35	Examiner le système actuel de surveillance des oiseaux migrateurs dans le monde, afin d’identifier et de mettre en œuvre des priorités pour améliorer la coordination et les ressources et pour combler les lacunes, en vue d’améliorer la base d’information disponible pour la conservation	<ul style="list-style-type: none"> • Etude réalisée et priorités établies pour améliorer la coordination et l’obtention de ressources, et pour combler les lacunes • Surveillance normalisée mise en place pour un ou plusieurs groupes taxonomiques dans une voie de migration et entre plusieurs voies de migration, pour les oiseaux d’eau par exemple • <i>Unifier les systèmes de stockage des données concernant la surveillance des oiseaux, incorporant, par exemple, les ensembles de données déjà existants dans le réseau des connaissances aviaires dans l’hémisphère Ouest</i> • La capacité en matière de surveillance à long terme est renforcée/développée pour gérer 	S	XX		XX	Notamment BLI, Conseil pour le recensement des oiseaux d’Europe, WI, chercheurs (spécialistes des espèces), Réseau mondial inter-voies de migration, Centre d’information mondial sur la biodiversité		Tous les organes et instruments de la CMS	

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
		les lacunes géographiques et les réseaux nationaux.								
36	Effectuer des analyses des données existantes sur les stratégies de migration des oiseaux en se fondant sur une priorisation des espèces et sur les séries de données existantes pour combler les principales lacunes.	<ul style="list-style-type: none"> • Priorisation des espèces et analyse pilote de données sur les espèces, pour identifier les stratégies de migration dans une ou plusieurs voies de migration • Recommandation aux Etats de l'aire de répartition demandant d'appuyer la recherche sur les stratégies de migration des oiseaux, sur la base des priorités établies pour les voies de migration et les espèces • Améliorer la connaissance des fonctions écologiques des voies de migration, en comparant les stratégies de migration des espèces dans les différentes voies de migration 	2015	XX			Notamment BLI, Groupe de spécialistes de CSE/UICN et Groupe de spécialistes de CSE/UICN et Groupe de spécialistes de WI/CSE/UICN, GFN et d'autres consortiums de recherche, EAAFP, WHSRN, EURING, AFRING		Tous les organes et instruments de la CMS	

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
37	Encourager et appuyer la recherche sur les espèces prioritaires afin de : a) diagnostiquer les causes de déclin des populations, b) déterminer les besoins écologiques, c) pour les principaux facteurs de déclin identifiés, entreprendre une recherche socio-économique qui permettra de comprendre comment les empêcher de provoquer le déclin des populations, et d) définir des exigences en matière de gestion.	<ul style="list-style-type: none"> Projets mis en œuvre pour combler les lacunes les plus prioritaires dans la recherche 	M	XX	XX	XX	Notamment BLI, universités, instituts de recherche	XX	Tous les organes et instruments de la CMS	
38	Organiser des ateliers visant à partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés, et à promouvoir la conservation des voies de migration et des options de politique générale (par le biais du Réseau mondial inter-voies de migration par exemple).	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers organisés (sur les rapaces, les oiseaux marins, les migrants de l'Arctique, la surveillance et le repérage des migrants, le suivi/évaluation de l'efficacité des mesures de conservation par site pour les oiseaux migrateurs, par exemple), et publication des bonnes pratiques et des enseignements tirés. 	S	XX			Notamment BLI, WI, CAFF/AMBI, Ramsar		AEWA, ACAP, MdE, SSAP	
39	Mettre au point un outil de soutien à la prise de décisions, à la gestion et à l'information pour les voies de migration (en utilisant l'Outil du réseau des sites critiques de l'AEWA) pour permettre une approche cohérente en matière d'identification des sites ayant une importance critique pour les	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition des informations sur les principaux sites connus de reproduction, de repos lors des migrations, et de non-reproduction (hivernage) pour les Parties et d'autres acteurs, en 	M	XX			Notamment BLI, WI, EAAFP, WHSRN, CSE/UICN, Groupes de spécialistes de CSE/UICN, Groupe de spécialistes de WI/CSE UICN, GFN et autres groupes		AEWA, MdE Rapaces, oiseaux terrestres	

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
	oiseaux d'eau	<ul style="list-style-type: none"> élaborant un outil mondial d'appui à la prise de décision pour les voies de migration des oiseaux d'eau (basé sur l'Outil du Réseau des sites critiques) • Evaluer l'utilité de l'outil pour d'autres groupes d'oiseaux 					de recherche, Initiative sur la voie de migration Atlantique pour les oiseaux de rivage			
<p>D. Sensibilisation</p> <p>Objectifs</p> <p>1. Sensibiliser et encourager le soutien à la conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats à l'échelle mondiale</p> <p>(Renvoi à la Rés. 10.7 sur la sensibilisation et la communication et à la Rés.11.8 sur la communication et la sensibilisation)</p>										
40	Élaborer une Stratégie de communication pour la conservation des oiseaux migrateurs, visant d'une manière stratégique à promouvoir des actions de conservation prioritaires ainsi qu'un soutien général en faveur des oiseaux migrateurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une Stratégie de communication, qui est utilisée à par les Parties et les partenaires 	2015	XX	XX	XX	Notamment BLI	XX		Tous
41	Entreprendre diverses actions nationales et internationales pour sensibiliser et intéresser le grand public et les décideurs en ce qui concerne l'importance des voies de migration et	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'actions internationales, nationales et locales pour sensibiliser aux oiseaux migrateurs et à leur conservation, qui montrent les 	S	XX			Notamment BLI, WI, EAAFP, CAFF, OMC	XX		Tous

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
	la gestion des espèces à intégrer dans le Plan stratégique de la CMS et la Stratégie de communication (action 40).	<p>liens existant entre la conservation des espèces et les moyens de subsistance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Journée mondiale des oiseaux migrateurs, la Journée mondiale de la vie sauvage et d'autres manifestations annuelles sont activement mises en œuvre comme manifestations mondiales pour encourager tous les États de l'aire de répartition à mener des actions de sensibilisation • Un réseau de destinations conformes à un tourisme durable est mis au point dans chaque voie de migration, afin de sensibiliser le public. • Favoriser la diffusion des études de cas existantes sur les mécanismes permettant d'améliorer la conservation des oiseaux migrateurs grâce à des réseaux de sites, en utilisant différents moyens (comme le Centre d'échange de la CBD, ou Conservationevidence.com) 								

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
<p>E. Suivi et établissement de rapports</p> <p>Objectifs</p> <p>1. Assurer la mise en œuvre du Programme de travail par les Parties au moyen d'un suivi et d'une mise à jour périodiques du programme</p> <p>2. Donner au Groupe de travail sur les voies de migration les moyens de continuer à fournir un soutien, des conseils et des intrants pour la mise en œuvre et le suivi du Programme de travail</p> <p>(Renvois à la Résolution 10.10 sur les voies de migration, paras. 14, 17, objectif d'Aichi 17))</p>										
42	Mise en œuvre effective du Programme de travail à l'échelle nationale, au moyen d'une intégration poussée dans les SPANB et d'autres plans nationaux	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les Parties font rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre à chaque COP 	S	XX			Les acteurs identifiés dans les mesures énumérées ci-dessus, les présidents des organes consultatifs scientifiques des conventions relatives à la diversité biologique	Faciliter des liens par le biais des secrétariats des conventions		Tous les organes et instruments de la CMS
43	Préparer un examen de la mise en œuvre du Programme de travail, sur la base des rapports nationaux, à chaque COP	<ul style="list-style-type: none"> Examen de la mise en œuvre présenté à chaque COP 	Chaque COP		XX	XX		XX		
44	Examen du Programme de travail et priorités identifiées pour le prochain exercice triennal	<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe de travail sur les voies de migration examine la mise en œuvre du Programme de travail et présente une version actualisée du Programme de travail, pour examen à la COP12 	2017	XX	XX	XX		XX		

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
45	Le Groupe de travail sur les voies de migration fournit des conseils sur des questions scientifiques et techniques, des initiatives et des processus internationaux, et fournit des orientations et une contribution pour la conservation et la gestion des voies de migration au niveau mondial et pour chaque voie de migration.	<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe de travail sur les voies de migration fournit au Conseil scientifique, aux Parties et aux Etats de l'aire de répartition les conseils et l'appui nécessaires 	S	XX	XX	XX	Notamment les membres du Groupe de travail sur les voies de migration	XX		Tous les organes et instruments de la CMS
<p>F. Mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du Programme de travail</p> <p>Objectifs</p> <ol style="list-style-type: none"> Veiller à disposer de ressources adéquates et en temps utile pour mettre en œuvre le Programme de travail Veiller à disposer de compétences spécialisées et de partenariats adéquats pour mettre en œuvre le Programme de travail <p>(Renvoi à la Résolution 10.10 sur les voies de migration, para. 13)</p>										
<p>Ressources financières</p> <p>(Renvoi à la Résolution 10.25 sur le renforcement de l'engagement avec le FEM)</p>										
46	Les Parties et d'autres intervenants identifient des possibilités nouvelles et existantes pour obtenir des ressources financières, afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme de travail	<ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre du Programme de travail démontre que des ressources adéquates sont fournies en temps utile au Programme de travail, comme indiqué dans les rapports des Parties et des partenaires à la COP Opportunités et/ou mécanismes nouveaux mis en œuvre pour la 	S	XX	XX	XX	Notamment UICN, BLI, WCS, WWF, autres ONG, instruments de l'ONU, y compris CDB, CCNUCC, CNULD, PNUE, Ramsar, Convention sur le patrimoine mondial, organes donateurs	Faciliter les liens entre les secrétariats des conventions		Tous

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
		conservation des espèces migratrices et des habitats (tels que l'utilisation des amendes pour dommages à l'environnement, des compensations, des mesures d'atténuation)					multilatéraux (tels que la Banque mondiale, la Banque africaine, la Banque inter-américaine, la Banque asiatique de développement), Programmes des mers régionales et le secteur privé			
47	Établir des relations de travail plus étroites avec le FEM et d'autres bailleurs de fonds internationaux, afin d'établir des priorités dans les travaux pour mettre en œuvre le Programme de travail	<ul style="list-style-type: none"> Un portefeuille de programmes financés par le FEM et par d'autres fonds internationaux est établi et mis en œuvre, pour appuyer la conservation des oiseaux migrants dans chaque voie de migration 	S	XX			Notamment le FEM et d'autres bailleurs de fonds internationaux?		Tous	
<p>Réseaux et partenariats</p> <p>(Renvois à la Rés. 10.10 sur les voies de migration et à la Rés. 10.6 sur le renforcement des capacités)</p>										
48	Renforcer/créer des liens plus solides avec les instituts de recherche, les organisations et les experts, afin de mener des initiatives conjointes de recherche et de conservation, y compris au moyen d'initiatives de soutien pour renforcer leurs moyens d'agir.	<ul style="list-style-type: none"> Le Programme de travail est mis en œuvre grâce à des partenariats robustes avec un large éventail de partenaires/organisations dans chaque voie de migration, et il aborde les principaux problèmes de conservation (relation de travail robuste avec le CAFF par exemple, 	S	XX	XX		Les acteurs identifiés dans les mesures énumérées ci-dessus, les présidents des organes consultatifs scientifiques des conventions relatives à la	XX	Tous	

N°	Actions requises ^{1 2} (Déc. 2014 – Déc. 2023)	Indicateurs ³	Calen- drier ⁴	Acteurs ⁵					Priorité ⁶	Organes/ Instruments de la CMS ⁷
				CPs	ScC	FWG	Autres	Secrétariat de la CMS		
		créant des synergies pour la mise en œuvre du Programme de travail dans l'ensemble des voies de migration, y compris par le biais de l'Initiative sur les oiseaux migrateurs de l'Arctique et de son Plan d'action) • Une base de données des partenaires associés à la mise en œuvre de la CMS est créée et mise à jour					diversité biologique			

6. Annexe II : Glossaire des définitions, sigles et acronymes

Définitions

Notes explicatives

- 1 Le programme de travail utilise des termes spécifiques liés aux espèces migratrices et la conservation de l'habitat pour lesquelles les définitions et les notes explicatives sont considérées comme utiles
- 2 Les définitions sont tirées de la documentation existante au sein de la famille de la CMS développée pour un ou plusieurs groupes d'oiseaux migrateurs. En l'absence d'un ensemble complet et normalisé de définitions CMS, certaines de ces définitions et directives ont été adaptées à partir d'autres processus internationaux.
- 3 Il est à noter qu'un certain nombre de ces termes ont également été définis au niveau national. Comme ceux-ci peuvent varier au sein et entre les juridictions nationales, leur application au niveau international / mondial doit être approuvé
- 4 Il reste nécessaire de définir et standardiser ces termes pour la CMS.
- 5 Les définitions suivantes et les notes explicatives sont fournies pour expliquer différents termes relatifs aux espèces migratrices et la conservation des habitats utilisés dans le programme de travail et ne sont pas définitives

Compensations pour la biodiversité - résultats mesurables obtenus en matière de préservation après la mise en œuvre de mesures destinées à compenser les impacts néfastes résiduels significatifs de la réalisation d'un projet donné sur la biodiversité qui subsistent après l'application de mesures appropriées de prévention et d'atténuation (définition selon le Programme de compensation pour les entreprises et la biodiversité (Business and Biodiversity Offsets Programme⁸)).

Habitat critique -- Toute zone de la planète d'intérêt majeur pour la préservation de la biodiversité sur la base de l'existence de l'habitat d'une grande importance pour les espèces menacées ou en voie de disparition, les gammes restreintes ou les espèces endémiques, les concentrations d'importance mondiale de migration et / ou espèces grégaires, fortement menacées et / ou des écosystèmes uniques et processus d'évolution essentiels. (Définition selon la Société financière internationale⁹).

Site critique – Des critères ont été établis pour la région AEWA à partir des critères Ramsar et IBA pertinents, afin d'identifier les réseaux de sites critiques pour les populations d'oiseaux d'eau durant les étapes de leurs cycles annuels lorsque l'approche de conservation fondée sur le site est efficace. Un site est considéré «critique» s'il remplit au moins un des deux critères CSN suivants : Critère CSN 1: Le site accueille ou est supposé accueillir régulièrement ou de façon prévisible un très grand nombre d'individus d'une population d'une espèce d'oiseaux d'eau menacée à l'échelle mondiale. Critère CSN 2: Le site accueille ou est supposé accueillir régulièrement ou de façon prévisible >1% d'une population d'une voie de migration ou autre population distincte d'une espèce d'oiseau d'eau (définition tirée du projet Wings over Wetlands de l'AEWA).

8 <http://bbop.forest-trends.org/>

9 International Finance Corporation (2012) Performance Standard 6 Biodiversity Conservation and Sustainable Management of Living Natural Resources
http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/bff0a28049a790d6b835faa8c6a8312a/PS6_English_2012.pdf?MOD=AJPERES

Note : la définition de site critique développée pour les oiseaux d'eau migrateurs aura besoin d'être étendue pour couvrir d'autres oiseaux migrateurs.

Voie de migration – On entend par «voie de migration» une région géographique dans laquelle une espèce migratrice unique, un groupe d'espèces migratrices, ou une population distincte d'une espèce migratrice donnée, effectuent toutes les composantes de leur cycle annuel (reproduction, mue, rassemblement, non-reproduction, hivernage, etc.) (Boere & Stroud 2006¹⁰).

Chaque espèce et population migre d'une manière différente et utilise un ensemble de sites différents de reproduction, de migration et de mise en scène de non-reproduction (hivernage). Par conséquent, une seule voie de migration est composée de nombreux systèmes de migration de chevauchement des populations et des espèces d'oiseaux différents, dont chacun a des préférences différentes en matière d'habitat et de stratégie de migration. Connaissant ces différents systèmes de migration, il est possible de regrouper les voies de migration utilisées par les oiseaux en grandes voies de migration, dont chacune est utilisée par de nombreuses espèces, souvent de la même manière, au cours de leurs migrations annuelles. Les recherches récentes sur les migrations de nombreuses espèces d'échassiers ou oiseaux de rivage, par exemple, indique que les migrations d'échassiers peuvent globalement être regroupées en huit voies de migration: la voie de migration de l'Atlantique Est, la voie de migration Méditerranée / Mer Noire, la voie de migration Asie de l'Ouest / Afrique, la voie de migration d'Asie centrale, la voie de migration Asie de l'Est / Australasie, et trois voies de migration dans les Amériques et les Néotropiques.

Il n'y a pas de séparations claires entre les voies de migration, et l'utilisation du terme n'est pas destiné à impliquer une importance biologique majeure; elle est plutôt un concept précieux pour permettre de considérer la biologie et la conservation des oiseaux, ainsi que d'autres espèces migratrices, dans de grandes unités géographiques dans lesquelles les migrations des espèces et des populations peuvent être plus ou moins facilement regroupées. (définition adaptée de Ramsar Résolution XI.8. annexe 2).

Habitat – Signifie toute zone à l'intérieur de l'aire de répartition d'une espèce migratrice qui offre les conditions de vie nécessaires à l'espèce en question (définition de la CMS).

Site d'importance internationale – Un site doit être considéré d'importance internationale si il abrite régulièrement 1% des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce d'oiseau d'eau ou si elle abrite régulièrement 20 000 oiseaux aquatiques ou plus (définition par la Convention de Ramsar). Ce critère identifie ces zones humides d'importance numérique pour les oiseaux d'eau, à travers leur soutien d'effectifs importants à l'échelle internationale, soit d'une ou de plusieurs espèces, et souvent du nombre total de l'assemblage des espèces d'oiseaux d'eau. Remarque: la définition a été développée pour les oiseaux d'eau et il y a un besoin pour qu'elle soit élargie pour couvrir et quantifier d'autres oiseaux migrateurs.

Paysage - Une portion de terre qui contient une mosaïque d'écosystèmes, y compris les écosystèmes dominés par l'homme¹¹.

¹⁰ Boere, G.C. & Stroud, D.A. 2006. Le concept des voies de migration, ce que c'est, ce que ce n'est pas. *Waterbirds around the world*. Eds. G.C. Boere, C.A. Galbraith & D.A. Stroud. The Stationery Office, Edinburgh, UK. Pp. 40-49. (www.jncc.defra.gov.uk/PDF/pub07_waterbirds_part1_flywayconcept.pdf).

¹¹ Hassan R, Scholes R, Ash N (eds) (2005) Millenium Ecosystem Assessment: Ecosystems and Human Wellbeing, Volume 1, Current State and Trends. Island Press, Washington.

Espèces migratrices – On entend par « espèce d’oiseau migrateur » l’ensemble de la population ou toute partie séparée géographiquement de la population de toute espèce d’oiseau, dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale (définition de la CMS).

Impact positif net (NPI) - une cible pour les résultats du projet dans lequel les impacts sur la biodiversité causés par le projet sont compensés par les mesures prises, conformément à l'atténuation de la hiérarchie, pour atteindre des gains nets pour la biodiversité (Définition selon NPI Alliance). Un gain net pour les caractéristiques de la biodiversité mesurées en hectares de qualité (pour les habitats), le nombre ou le pourcentage de personnes (pour les espèces), ou d'autres mesures appropriées à la fonction¹².

Remarque: L'habitat essentiel est un terme qui est défini et utilisé différemment par un certain nombre de gouvernements nationaux et les institutions financières

Espèce prioritaire - espèces d'oiseaux migrateurs figurant dans l'Annexe I de la CMS.

Aire protégée – Une aire protégée est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d’assurer la conservation à long terme de la nature, ainsi que des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui lui sont associés » (définition de l’UICN, 2008).

Site – Une zone géographique sur terre ou dans l'eau avec des limites écologiques, physiques, administratives ou de gestion définies, réellement ou potentiellement gérable comme une seule unité (par exemple, une zone protégée ou une autre unité de conservation gérée).

Pour cette raison, les régions prioritaires de conservation à grande échelle telles que les écorégions, zones d'oiseaux endémiques, et points névralgiques de biodiversité, qui couvrent souvent plusieurs pays, ne sont pas considérées comme des sites. Dans le contexte des zones clés pour la biodiversité (KBA), "site" et "zone" sont utilisés de manière interchangeable.

Réseau de site / Réseau écologique - - Une collection de sites individuels gérés durablement opérant en collaboration et en synergie, à la fois sur le plan écologique et administratif, pour obtenir des avantages écologiques et de gouvernance pour les oiseaux migrateurs que les sites protégés simples ne peuvent pas atteindre isolément (mise à jour du document d'orientation CMS IOSEA, voir aussi CMS / ScC18 / Doc.10.3.1 pour plus d'informations).

¹² <http://www.biodiversitya-z.org/content/net-positive-impact-npi>

Sigles, acronymes et abréviations

ACAP	Accord sur la conservation des albatros et des pétrels
AEMLAP	Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique Eurasie
AEWA	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie
AFRING	Programme de baguage des oiseaux d'eau d'Afrique.
AMBI	Initiative en faveur des oiseaux migrateurs de l'Arctique
BLI	BirdLife International
CAF	Voie de migration d'Asie centrale
CAFF	Conservation de la flore et de la faune arctiques
CCAMLR	Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique
CBD	Convention sur la biodiversité
CHM	Centre d'échange d'information
CIC	Conseil international pour la conservation du gibier et de la vie sauvage
EAAFP	Partenariat pour la voie de migration aérienne d'Asie de l'Est-Australasie
EURING	Union européenne pour le baguage des oiseaux
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FWG	Groupe de travail de la CMS sur les voies de migration
GEF	Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)
GFN	Réseau d'itinéraires aériens mondiaux
IUCN SSC	Commission de la sauvegarde des espèces de l'Union internationale pour la conservation de la nature (CSE/UICN)
ICF	International Crane Foundation
IOSEA	MdE sur les tortues marines de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-est
IPBES	Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques
IRENA	International Renewable Energy Agency
IWSG	International Wader Study Group
KBA	Zones clés pour la biodiversité
MEA	Accords multilatéraux sur l'environnement (AME)
NBSAP	Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB)
NGO	Organisation non gouvernementale (ONG)
RFMO	Organisation régionale de gestion des pêches (ORGP)
TNC	The Nature Conservancy
POW	Programme de travail sur les espèces migratrices et les voies de migration
POWPA	Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique
RFMO	organisation régionale de gestion des pêches
SPREP	Secrétariat pour le Programme Régional Environnemental du Pacifique
SSAP	Plan d'action par espèce

SPMS	Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023
UNEP	Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
UNFCCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)
UNWTO	Organisation mondiale du tourisme (OMT)
WCASN	Réseau de sites pour les grues et autres oiseaux d'eau de l'Asie Est/Centrale.
WCS	Société pour la conservation de la faune sauvage
WHC	Convention de l'UNESCO sur le patrimoine mondial
WHS	World Heritage Site
WHMSI	Initiative pour les espèces migratrices de l'hémisphère occidental
WHSRN	Réseau de réserves d'oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental
WI	Wetlands International
WMBD	Journée mondiale des oiseaux migrateurs
WWF	Fonds mondial pour la nature

7. Annexe III : Liste des instruments et processus de la CMS liés aux oiseaux migrateurs

Instruments de la famille CMS	Voie de migration d'Afrique - Eurasie	Voie de migration d'Asie centrale	Voie de migration d'Asie de l'Est-Australasie	Voie de migration du Pacifique	Voies de migration des Amériques	Voies de migration des oiseaux marins
Accords						
Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP)	X		X	X	X	X
Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)	X	(X)				
Mémoires d'entente						
Oiseaux de proie (Rapaces)	X	X	(X)			
Flamants des Hautes Andes (<i>Phoenicopterus andinus</i>)					X	
Oiseaux de prairie migrateurs dans la partie australe du continent sud-américain (SSAGB)					X	
Phragmite aquatique (<i>Acrocephalus paludicola</i>)	X					
Populations d'Europe centrale de grande outarde (<i>otis tarda</i>)	X					
Ochette à tête rousse (<i>Chloephaga rubidiceps</i>)					X	
Grue de Sibérie (<i>Leucogeranus leucogeranus</i>)	X	X	X			
Courlis à bec grêle (<i>Numenius tenuirostris</i>)	X	X				
Plans d'action par espèce (SSAP)						
Bec-en-sabot du Nil (<i>Balaeniceps rex</i>)	X					
Spatule blanche (<i>Platalea leucorodia</i>)	X	X				
Petite spatule (<i>Platalea minor</i>)			X			
Aigrette vineuse (<i>Egretta vinaceigula</i>)	X					
Crabier blanc (<i>Ardeola idae</i>)	X					
Flamant nain (<i>Phoeniconaias minor</i>)	X	X				
Outarde Houbara asiatique (<i>Chlamydotis undulate</i>)	X	x				
Faucon sacre (<i>Falco cherrug</i>)	X	X	(x)			
Cygne de Bewick (siffleur) (<i>Cygnus columbianus bewickii</i>)	X					
Bernache cravant (<i>Branta bernicla hrota</i>)	X					
Oie rieuse du Groenland (<i>Anser albifrons flavirostris</i>)	X					

Instruments de la famille CMS	Voie de migration d'Afrique - Eurasie	Voie de migration d'Asie centrale	Voie de migration d'Asie de l'Est-Australasie	Voie de migration du Pacifique	Voies de migration des Amériques	Voies de migration des oiseaux marins
Bernache à cou roux (<i>Branta ruficollis</i>)	X					
Érismature à tête blanche (<i>Oxyura leucocephala</i>)	X	X				
Fuligule nyroca (<i>Aythya nyroca</i>)	X	X	X			
Érismature maccoa (<i>Oxyura maccoa</i>)	X					
Plan d'action de l'AEWA pour l'Oie à bec court (<i>Anser brachyrhynchus</i>)	X					
Râle à miroir (<i>Sarothrura ayresi</i>)	X					
Bécasseau spatula (<i>Eurynorhynchus pygmeus</i>)		X	X			
Vanneau sociable (<i>Vanellus gregarius</i>)	X	X				
Bécassine double (<i>Gallinago media</i>)	X					
Glaréole à ailes noires (<i>Glareola nordmanni</i>)	X					
Sterne huppée chinoise (<i>Sterna bernsteini</i>)			x			
Plan d'action de l'AEWA pour l'Oie des moissons de la taïga (<i>Anser fabalis fabalis</i>) (en cours d'élaboration)	X					
Groupes de travail et équipes spéciales						
Minimiser le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs	X	X	X	X	X	X
Groupe de travail sur le changement climatique	X	X	X	X	X	X
Groupe de travail sur les prises accidentelles (à noter qu'il existe aussi un Groupe de travail sur les prises accidentelles de l'AEWA)	X	X	X	X	X	X
Oiseaux terrestres migrateurs dans la région Afrique-Eurasie	X	X	(X)			
Groupe de travail sur les voies de migration	X	X	X	X	X	X
Équipe spéciale sur l'énergie (proposée)	X	X	X	X	X	X

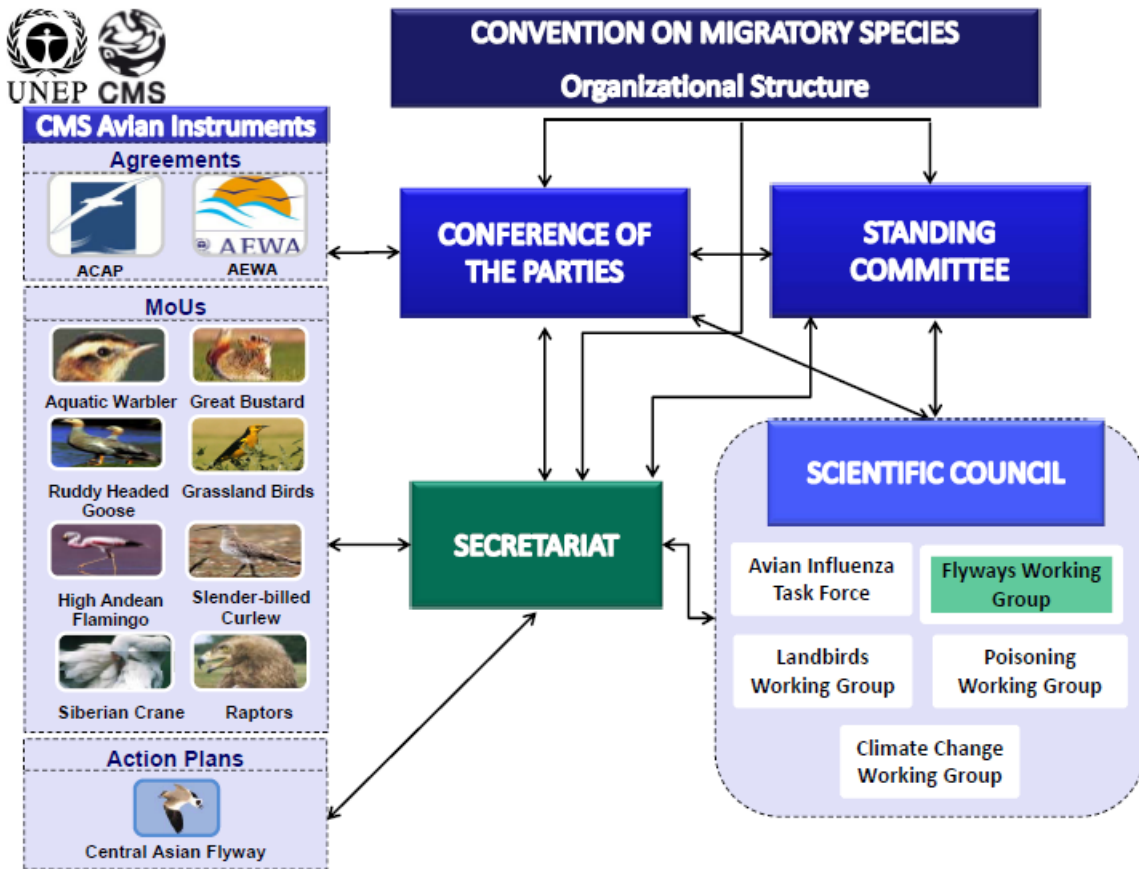
Notes :

X : indique les voies de migration pertinentes des oiseaux migrateurs relatifs aux instruments et processus

(X) indique une couverture partielle des voies de migration

Une page Web sur le site de la CMS (www.cms.int) va être développée avec des liens pour tous les plans d'action des oiseaux migrateurs à l'intérieur et à l'extérieur de la famille CMS.

8. Représentation en diagramme des instruments majeurs de la Famille CMS liés aux oiseaux



Annexe 2 à la Résolution 11.14

**CADRE POUR LES VOIES DE MIGRATION DES AMÉRIQUES :
UN CADRE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX MIGRATEURS DANS LES
AMÉRIQUES****Préambule**

Rappelant la Résolution 10.10 de la CMS demandant d'élaborer « en partenariat étroit avec les organisations et initiatives existantes dans les Amériques, tout particulièrement la Western Hemisphere Migratory Species Initiative – WHMSI (Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental), un plan d'action général pour la conservation des oiseaux migrateurs dans les Amériques, en tenant compte en particulier des programmes de travail existants et des instruments en vigueur »;

Prenant note de la réunion d'experts du Groupe de travail sur les voies de migration de la CMS et de l'Initiative WHMSI sur les voies de migration des Amériques (Jamaïque, mars 2014), visant à faire avancer l'élaboration d'un cadre de conservation général pour les oiseaux migrateurs des Amériques;

Sachant que Programme de travail mondial sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration 2014-2023 est en cours d'élaboration par la CMS et qu'un cadre pour les Amériques contribuera de manière significative à la mise en œuvre de parties importantes de ce programme;

Rappelant l'Article VII de la Convention sur la protection de la nature et la préservation de la vie sauvage dans l'hémisphère occidental (Convention concernant l'hémisphère occidental) qui énonce que « les Gouvernements contractants prendront les mesures appropriées pour les oiseaux migrateurs ayant une valeur économique ou esthétique, ou pour prévenir le risque d'extinction de toute espèce menacée »;

Rappelant la Résolution X.22 de la Convention de Ramsar « Promouvoir la coopération internationale pour la conservation des voies de migration des oiseaux d'eau », qui « encourage vivement les Parties contractantes et les autres gouvernements à soutenir activement et à participer aux plans et programmes internationaux pertinents pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs qu'ils ont en partage et de leurs habitats »;

Reconnaissant les travaux entrepris par l'Initiative sur la conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (NABCI) et le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes, pour coordonner les efforts internationaux visant à conserver les oiseaux d'Amérique du Nord; et reconnaissant le nombre croissant d'instruments régionaux relatifs à la conservation des oiseaux migrateurs en Amérique latine et dans les Caraïbes;

Reconnaissant les très nombreuses autres initiatives qui encouragent la conservation et la gestion des oiseaux migrateurs dans les Amériques, y compris le Réseau de réserves d'oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental, Waterbirds Conservation for the Americas,

Partners in Flight, les activités conjointes et d'autres initiatives concertées visant à protéger les oiseaux migrateurs;

Prenant note de la stratégie d'entreprise de conservation des oiseaux de rivage migrateurs de l'Atlantique et un nombre croissant d'autres plans de conservation en développement ayant le potentiel de soutenir efficacement la conservation des oiseaux migrateurs prioritaires;

Prenant note du Plan d'action adopté par les chefs d'État et de gouvernement au Troisième Sommet des Amériques (Ville de Québec, 2001), qui préconise « la mise en place d'une stratégie à l'échelle de l'hémisphère pour appuyer la conservation des espèces sauvages migratrices dans les Amériques, avec la participation active de la société civile »;

Prenant note du Programme inter-américain pour le développement durable, qui demande à l'Organisation des États américains (OEA) et à ses États membres « d'envisager de développer l'Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental (WHMSI), en tenant compte des intérêts et des priorités de tous les États Membres »;

Reconnaissant les efforts prodigués par l'Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental (WHMSI) pour réunir les gouvernements et la société civile de l'ensemble des Amériques, afin d'avancer dans la conservation des espèces migratrices qu'ils ont en partage, et en particulier le plan d'action élaboré pour « intégrer les initiatives liées à la conservation des oiseaux migrateurs dans les Amériques »; et

En conséquence, le Comité directeur de la WHMSI a recommandé que le cadre ci-après soit adopté par les Parties à la CMS concernées et par d'autres acteurs intéressés, et mis en œuvre par ceux-ci, avec le concours de la WHMSI, afin de préserver les oiseaux migrateurs et leurs habitats dans l'ensemble de l'hémisphère occidental.

Cadre pour les voies de migration des Amériques

Le Cadre pour les voies de migration des Amériques vise à aider les gouvernements, les organisations à but non lucratif, les instituts de recherche, les sociétés et les citoyens à assurer la conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats dans l'hémisphère occidental.

Le Cadre pour les voies de migration des Amériques s'appuie sur les cinq buts du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 :

But 1 : Gérer les causes sous-jacentes du déclin des espèces migratrices, en intégrant les priorités pertinentes en matière de conservation et d'utilisation durable dans l'ensemble du gouvernement et de la société

But 2 : Réduire les pressions directes exercées sur les espèces migratrices et leurs habitats

But 3 : Améliorer l'état de conservation des espèces migratrices, ainsi que la connectivité écologique et la résilience de leurs habitats

But 4 : Renforcer les avantages retirés pour tous de l'état de conservation favorable des espèces migratrices

But 5 : Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités.

Ces buts sont basés sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, approuvés par les Parties à la Convention sur la diversité biologique, et en particulier les Objectifs 11 et 12 d'Aichi.

Les objectifs stratégiques du Cadre pour les voies de migration des Amériques sont à la fois une aspiration à une mise en œuvre à l'échelon de l'hémisphère et un cadre souple pour mettre en place des objectifs nationaux et régionaux. Les gouvernements et d'autres acteurs sont invités à établir leurs propres objectifs au sein de ce cadre souple, pour faire avancer la conservation des oiseaux migrateurs dans l'hémisphère occidental, en tenant compte de l'inter-connectivité des cycles de vie des oiseaux migrateurs ainsi que des contributions nationales à la réalisation des objectifs pour cet hémisphère.

Le Cadre pour les voies de migration des Amériques vise à harmoniser les efforts de conservation des gouvernements et de tous les partenaires et acteurs concernés, en proposant ce qui suit:

Objectif stratégique 1. Intégrer la biodiversité et la protection et la conservation des oiseaux migrateurs dans l'ensemble du gouvernement et de la société.

- **Action 1. Assurer une coopération, une coordination et une communication de données proactives entre les instruments, initiatives et partenariats relatif aux oiseaux migrateurs.**

Encourager et faciliter une coopération plus étroite entre ces instruments, initiatives et partenariats relatifs aux oiseaux migrateurs, et les habitats dont ils dépendent, en misant sur l'efficacité, en réduisant au minimum les doubles emplois et en se concentrant sur les menaces spécifiques afin de mettre un terme au déclin des populations d'oiseaux migrateurs. Promouvoir et intégrer les valeurs de la biodiversité et la valeur des oiseaux migrateurs dans les stratégies de développement national et local et de lutte contre la pauvreté et dans les processus de planification, et les incorporer dans la comptabilité nationale, le cas échéant, et dans les systèmes d'établissement de rapports.

- **Action 2. Encourager la collaboration avec d'autres instruments relatifs à l'environnement.**

Encourager et faciliter une collaboration plus étroite avec d'autres instruments relatifs à l'environnement (non axés sur les oiseaux migrateurs), pour créer des synergies et faire en sorte que les besoins des oiseaux migrateurs soient intégrés dans les politiques, outils et initiatives appropriés. Concevoir et appliquer des mesures d'incitation positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des oiseaux migrateurs, cohérentes et en harmonie avec les obligations internationales en vigueur.

- **Action 3. Encourager la collaboration avec d'autres secteurs.**

Encourager la conservation collaborative des oiseaux migrateurs, en travaillant avec d'autres organismes dont le principal objectif n'est pas la conservation de la vie sauvage, y compris le secteur privé, pour faire en sorte que les besoins des oiseaux migrateurs soient intégrés dans les politiques d'affectation des sols et les politiques maritimes, les directives opérationnelles, les politiques de sauvegarde et d'atténuation, et pour identifier et promouvoir les bonnes pratiques en matière de protection, de gestion et d'utilisation durable.

- **Action 4. Sensibiliser.**

Promouvoir, communiquer et sensibiliser à l'importance écologique, économique et culturelle des oiseaux migrateurs dans l'ensemble de l'hémisphère, dans tous les gouvernements et la société dans son ensemble. Faire en sorte que tous prennent conscience des valeurs de la biodiversité et des mesures qu'ils peuvent prendre pour les conserver et les utiliser de manière durable. Encourager les campagnes de sensibilisation du public et d'autres activités pertinentes, afin d'accroître la participation de la société civile à la conservation des oiseaux migrateurs.

Objectif stratégique 2. Réduire les pressions et les menaces directes pesant sur les oiseaux migrateurs et promouvoir des paysages terrestres et marins durables et productifs et une utilisation des terres et des océans durable et productive, de manière à bénéficier aux populations d'oiseaux migrateurs.

- **Action 5. Promouvoir des paysages terrestres et marins durables et productifs, qui sont compatibles avec les oiseaux migrateurs et leur sont favorables.**

Travailler de concert avec les propriétaires fonciers privés, les gouvernements, les producteurs et les responsables de la planification de l'utilisation des terres et des eaux, afin de promouvoir des paysages terrestres et marins durables et compatibles. Veiller à ce que les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture, l'exploitation forestière et la pêche soient gérées d'une manière durable, pour assurer la conservation de la biodiversité et des oiseaux migrateurs. Mettre en place des réglementations, des mécanismes de paiement des services écosystémiques, un engagement des entreprises et des incitations positives, afin de favoriser des paysages terrestres respectueux des oiseaux.

- **Action 6. Évaluer et atténuer les menaces d'origine anthropique qui pèsent sur la migration des oiseaux.**

Identifier et évaluer les menaces importantes qui pèsent sur les oiseaux migrateurs, et encourager les efforts visant à réduire ou à éliminer ces menaces, tout particulièrement en ce qui concerne l'abattage, la capture et le commerce illégaux, l'empoisonnement, et la production, la transmission et la distribution d'énergie.

- **Action 7. Promouvoir la durabilité de la chasse et d'autres utilisations et prélèvements d'oiseaux migrateurs, le cas échéant.**

Mettre au point une gestion durable et contrôlée de la chasse lorsque celle-ci est autorisée, et veiller à ce que le prélèvement d'oiseaux migrateurs, d'œufs et autres ressources issues des oiseaux soit durable et basé sur des données scientifiques et des réglementations robustes.

- **Action 8. Atténuer les incidences du changement climatique sur les espèces d'oiseaux migrateurs et s'adapter au changement climatique.**

Appuyer les efforts déployés pour réduire les émissions de dioxyde de carbone, et prendre des mesures pour atténuer les incidences du changement climatique sur les espèces d'oiseaux migrateurs et s'adapter à celui-ci, notamment en renforçant la résilience des sites face au changement climatique et en se préparant à des changements potentiels dans l'aire de répartition des espèces d'oiseaux.

Objectif stratégique 3. Protéger les oiseaux migrateurs et le phénomène de migration en sauvegardant les espèces, la diversité génétique, les écosystèmes et les zones d'habitats critiques.

- **Action 9. Mettre un terme aux extinctions en répondant aux besoins des espèces d'oiseaux migrateurs les plus menacées.**

Prévenir l'extinction ou l'extirpation des espèces d'oiseaux migrateurs en mettant en place des programmes et des initiatives de conservation pour les espèces connues comme étant les plus menacées, y compris les espèces d'oiseaux figurant sur la liste rouge de l'UICN (y compris les espèces visées par l'Alliance for Zero Extinction) et d'autres espèces qui subissent un déclin catastrophique.

- **Action 10. Encourager la conservation des sites et des habitats hautement prioritaires, y compris les réseaux d'aires protégées.**

Recenser et protéger les réseaux écologiques effectifs de sites et d'habitats critiques pour la conservation des espèces d'oiseaux migrateurs. Faire en sorte que l'information sur les espèces d'oiseaux migrateurs, les sites et les habitats hautement prioritaires soit facilement accessible. Encourager l'emploi de désignations officielles, de mesures volontaires et de plans de gestion par site convenus, selon qu'il convient, afin de protéger et gérer tous les sites critiques. Encourager la collaboration transfrontalière, les réseaux de voies de migration, les coalitions regroupant des partenaires et la gestion rationnelle et efficace des sites. Œuvrer avec des initiatives de conservation et des plans d'activités de conservation, afin de piloter la conservation et d'obtenir des résultats pour les principaux sites et habitats. Reconnaître l'interconnectivité et la nature transnationale de la conservation des oiseaux migrateurs et encourager la coordination entre les pays et toutes les parties.

Objectif stratégique 4. Renforcer les avantages retirés pour tous de la biodiversité, des services écosystémiques et des oiseaux migrateurs.

- **Action 11. Promouvoir des moyens de subsistance compatibles avec la conservation des oiseaux migrateurs et qui améliorent leur conservation.**

Promouvoir le développement de moyens de subsistance (par exemple l'écotourisme, l'agriculture durable et respectueuse des oiseaux, l'agroforesterie, etc.) qui favoriseront une économie productive et contribueront de manière positive à la protection et à la préservation des populations d'oiseaux migrateurs et au phénomène de migration à l'échelle de l'hémisphère. Encourager les gouvernements, les sociétés et d'autres acteurs à prendre des mesures pour appliquer des plans qui favorisent la production et l'utilisation durables des ressources naturelles. Veiller à ce que les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, y compris des services liés à la régulation de l'eau et du climat, et qui contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, soient restaurés et sauvegardés, en tenant compte des besoins des femmes, des communautés locales et autochtones, ainsi que des populations pauvres et des vulnérables.

- **Action 12. Donner aux communautés locales les moyens de conserver leurs ressources.**

Responsabiliser les communautés locales (y compris les populations autochtones et traditionnelles) en leur donnant les outils, les connaissances et les moyens de protéger et de gérer leurs ressources naturelles au profit de l'humanité, de leurs communautés, des oiseaux et de la biodiversité dans son ensemble.

Objectif stratégique 5. Appuyer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités.

- **Action 13. Promouvoir une planification biologique complète.**

Promouvoir l'identification des espèces d'oiseaux et des sites prioritaires pour des mesures de conservation; élaborer et/ou mettre à jour des plans d'activité pour la conservation durant tout le cycle de vie des espèces, selon qu'il convient; encourager la mise en place de coalitions regroupant des partenaires pour mener les actions prioritaires.

- **Action 14. Améliorer/augmenter et partager les connaissances.**

Faire en sorte que les connaissances, les données scientifiques et les technologies se rapportant aux oiseaux migrateurs, à leurs valeurs, à leurs fonctions, à leur état et à leurs tendances, ainsi que les conséquences de leur perte, soient améliorées, largement partagées, transférées et appliquées. Renforcer la surveillance de l'état des populations d'oiseaux migrateurs, de leurs habitats et de leurs sites; veiller à ce que les rapports périodiques soient largement accessibles. Appuyer les activités de recherche ciblées pour comprendre l'écologie des migrants prioritaires tout au long de leur cycle de vie. Identifier les facteurs limitants, les obstacles et les menaces, ainsi que les politiques générales et les réglementations nécessaires pour y faire face.

- **Action 15. Renforcer les capacités.**

Renforcer la collaboration et l'appui entre les partenaires locaux, nationaux et régionaux et créer des capacités pour la conservation à l'échelle des voies de migration, y compris le renforcement des capacités locales et nationales dans les endroits critiques sur les voies de migration. Partager les bonnes pratiques, les enseignements tirés, les questions scientifiques et techniques pertinentes, les initiatives et processus internationaux, et fournir des conseils et des contributions pour la conservation et la gestion des voies de migration aux niveaux local, national, régional et à l'échelle des voies de migration.

- **Action 16. Aider à diriger le financement vers les besoins prioritaires.**

Chercher à obtenir de nouvelles sources de financement ou à élargir celles qui existent déjà (tant publiques que privées), afin d'avoir les fonds nécessaires pour financer la conservation des oiseaux migrateurs, à l'échelle des voies de migration. Mobiliser des ressources financières pour assurer la mise en œuvre effective du Cadre pour les voies de migration des Amériques.

Mise en œuvre et participation

Le Cadre pour les voies de migration des Amériques est mis en avant par l'Initiative pour les espèces migratrices de l'hémisphère occidental (WHMSI); il s'agit d'un cadre général visant à guider et à coordonner les efforts de conservation pour la protection des oiseaux migrateurs et le phénomène de migration dans les Amériques. Le cadre nécessitera une coopération et une collaboration des gouvernements, des sociétés, des organisations à but non lucratif et d'autres parties intéressées.

Toutes les parties intéressées sont encouragées à utiliser le Cadre pour les voies de migration des Amériques pour orienter leurs activités visant à protéger les oiseaux migrateurs. Afin de mettre en place un mécanisme permettant de faire avancer le cadre, la WHMSI propose de créer un partenariat volontaire et de collaboration intitulé : « **Partenariat pour les voies de**

migration des Amériques » (PAFF) et, elle invitera officiellement la CMS et ses signataires, les gouvernements des pays de l'hémisphère occidental, les organisations à but non lucratif nationales et internationales et d'autres acteurs clés à se joindre à ce partenariat.

Les principes fondamentaux du PAFF sont encore en cours d'élaboration, mais ils sont proposés actuellement comme suit:

Statut juridique : Le PAFF sera informel et volontaire.

Objet, buts et objectifs : Le PAFF fournira un mécanisme pour promouvoir le dialogue, la coopération, la collaboration et la coordination entre un large éventail d'acteurs, tant publics que privés, pour faire avancer les stratégies et les actions prévues dans le Cadre. Ces actions comprendront le partage de l'information, la mise au point de stratégies, et des activités menées en collaboration pour faire avancer la mise en œuvre du Cadre, et l'établissement de rapports sur les succès enregistrés, les besoins recensés et les possibilités offertes au fil du temps.

Le PAFF élaborera un document de mise en œuvre qui indiquera les priorités par période. D'autre part, les gouvernements pourront être invités à établir des plans de mise en œuvre nationaux; les ONG pourront être invitées à participer et à élaborer des plans et d'autres cadres selon le cas; les Secrétariats de la Convention pourront être invités à mettre à jour leur plan de travail conjoints et d'autres cadres à l'appui de sa mise en œuvre; des Initiatives internationales pourront être invitées à formuler des plans de mise en œuvre tandis que les sociétés pourront être invitées à élaborer des plans, individuellement ou conjointement.

Composition : L'adhésion et la participation au PAFF est volontaire et les partenaires peuvent se retirer en donnant un préavis.

La CMS peut se joindre au PAFF ou adopter ce Cadre, en faisant sienne le texte et en apportant son soutien aux objectifs et aux actions du Cadre pour les voies de migration des Amériques. Les gouvernements, les ONG et d'autres parties intéressées peuvent se joindre à ce Partenariat et au Cadre en approuvant les textes, en appuyant les objectifs et les actions du Cadre pour les voies de migration des Amériques et en informant la WHMSI. L'adhésion est ouverte aux nouveaux participants et les nouveaux membres sont encouragés. La WHMSI informera tous les partenaires de toute nouvelle demande d'adhésion et si aucun problème n'est soulevé et si aucune objection n'est présentée dans les 60 jours suivant le dépôt de la demande de participation, le candidat sera ajouté à la liste des partenaires.

Administration : Dans un premier temps, la WHMSI supervisera l'établissement et l'administration du PAFF, y compris en désignant une première équipe de coordinateurs agissant au nom du PAFF. Un Comité directeur sera constitué pour aider la WHMSI et superviser les opérations du Partenariat. Le Comité directeur sera composé de représentants des gouvernements ainsi que des secteurs à but non lucratif et privé, comme décidé par le PAFF à sa première réunion.

La *communication* entre les Partenaires sera encouragée et une *réunion annuelle* sera organisée, soit virtuelle soit en personne, par la WHMSI et le Comité directeur.

Les Partenaires éliront un *président* et un *vice-président* pour un mandat de deux ans. Le Comité directeur pourrait créer des postes pour d'autres fonctionnaires.

Le PAFF mettra en place des *groupes consultatifs* et des *groupes de travail spéciaux* chargés d'établir des plans d'action et d'examiner des questions, selon que de besoin. Ces groupes consultatifs et groupes de travail fourniront un mécanisme principal pour mettre en œuvre les actions, recruter de nouveaux participants et parrains du Cadre, communiquer entre partenaires et recenser les nouveaux besoins et les possibilités offertes pour protéger les oiseaux migrateurs de l'hémisphère occidental.

Financement : Les Partenaires sont encouragés à fournir ou à obtenir des ressources pour appuyer les activités du PAFF et faire avancer le Cadre.